



Communiqué de presse

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 30 septembre 2019 à 17 heures sous la présidence du monsieur P. Windey.

1. Dans l'avis n° 2.142, le Conseil s'est prononcé sur un projet d'arrêté royal visant à rétablir rétroactivement l'assujettissement à la sécurité sociale des personnes en situation de handicap qui étaient engagées dans les liens d'un contrat de stage ou de formation professionnelle avant le 1^{er} octobre 2017. Tout en souscrivant à l'objectif poursuivi par cet arrêté royal, le Conseil plaide que la régularisation rétroactive prévue par cette mesure porte également sur les prolongations de ces contrats, même lorsque ces derniers interviennent après le 1^{er} octobre 2017.
2. Enfin, le Conseil a émis un rapport sur les mesures prises par la Belgique pour faire porter effet à certaines conventions de l'OIT qu'elle a ratifiées. Ce rapport est présenté dans le cadre de l'exercice annuel de rapportage demandé par l'OIT, en complément des rapports du gouvernement.

Ces textes sont disponibles sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).
